



Médecin de famille

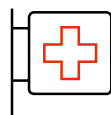
Votre médecin de confiance

Choisissez le médecin qui assurera votre suivi de manière privilégiée et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé ainsi que de primes avantageuses.



Médecin de famille

Vous consultez en premier lieu votre médecin de famille pour tous vos problèmes de santé et profitez ainsi d'une coordination optimale des traitements médicaux.



Libre choix de pharmacie

Vous pouvez acheter vos médicaments dans toutes les pharmacies.

Vos avantages

Rapport qualité-prix

Si le catalogue de prestations est identique à celui du modèle Basis d'Assura, les primes, elles, sont réduites.

Réduction de prime

En fonction de votre canton et de votre franchise, vous bénéficiez de rabais importants par rapport aux primes du modèle d'assurance de base Basis.

Liberté de choix

Vous pouvez sélectionner votre médecin de famille parmi tous les médecins autorisés à pratiquer en Suisse.

Orientation

Votre médecin de famille vous oriente vers un spécialiste en cas de besoin.



Le modèle Médecin de famille en un coup d'œil

Mode d'emploi

1

Commencez toujours par consulter votre médecin de famille pour toute question de santé.

(Sauf en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger, lors d'une consultation chez un ophtalmologue ou un gynécologue.)

2

Le médecin de famille évalue s'il peut s'occuper de votre traitement ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un spécialiste.

3

Si votre médecin vous oriente vers un spécialiste, pensez à lui demander un bon de délégation.

Médecin de famille en détail

Médecin de famille

Sélectionnez vous-même votre médecin de famille parmi les professionnels autorisés à pratiquer. Il devra être votre personne de contact lors de toutes vos démarches médicales.

Pour vos enfants

Vous avez la possibilité de choisir un pédiatre comme médecin de famille.

Spécialiste

Votre médecin de famille vous oriente vers un spécialiste en cas de besoin. Vous devez alors lui demander un bon de délégation vous permettant de poursuivre votre traitement.

Informations générales

Médicaments génériques

En tant qu'assuré responsable, vous pouvez préciser à votre médecin que vous souhaitez recevoir des médicaments génériques. Tout aussi efficaces que les produits originaux, ceux-ci permettent de réduire le coût de vos traitements.

Le tiers garant, comment ça marche ?

Vous payez vous-même vos consultations médicales ou vos médicaments. Vous vérifiez et conservez l'ensemble des factures et des ordonnances afin de les transmettre conjointement à Assura, une fois votre franchise atteinte. Ce faisant, vous générez des économies qui se répercutent avantageusement sur vos primes.

Assurances complémentaires

L'assurance de base ne couvrant qu'une partie des besoins, Assura propose une large gamme d'assurances complémentaires. Composez une solution d'assurance sur mesure, en fonction de vos besoins et de votre budget. N'hésitez pas à faire appel à l'un de nos conseillers pour améliorer votre couverture.

S'assurer « responsable »

Grâce au modèle Médecin de famille, vous contribuez à la réduction des coûts de la santé et faites ainsi preuve de responsabilité :

- en consultant en premier lieu votre médecin de référence,
- en adhérant au système du tiers garant,
- en privilégiant une franchise élevée,
- en téléchargeant l'App Assura, en vous inscrivant à notre Espace Client et en gérant ainsi toutes vos démarches administratives numériquement.



Contact

assura.ch/conseiller

0842 277 872